



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL

DU

10 mai 2010

PREFECTURE DE REGION

Décision du 7 mai 2010 : délégation de signature aux correspondants de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acsé)

Arrêté n° 2010-173 du 10 mai 2010 : régime d'ouverture au public des services de la direction régionale des finances publiques de Rhône-Alpes (DRFIP). et du département du Rhône

Arrêté n° 10-172 du 7 mai 2010 : approbation de la convention d'adhésion du département de la Loire au groupement d'intérêt public « Mission d'implantation et de prospection des territoires de Rhône-Alpes (MIPRA) ».

SERVICE NAVIGATION RHONE SAONE

Arrêté n° 69-2010-05-5 du 7 mai 2010 : subdélégation de signature de M. Dominique LOUIS, directeur du service navigation Rhône-Saône, en matières d'attributions générales

Arrêté n° 69-2010-05-6 du 7 Mai 2010 : subdélégation de signature de M. Dominique LOUIS, directeur du service navigation Rhône-Saône pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses et la mise en oeuvre des procédures relevant du code des marchés publics

Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :
<http://www.rhone.gouv.fr>

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité
auprès des différents services concernés*

PREFECTURE DE REGION

Décision du 7 mai 2010

Objet : délégation de signature aux correspondants de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (l'Acse)

Article 1 : Monsieur Alain PARODI, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Rhône-Alpes, délégué adjoint de l'ACSé pour la région, reçoit délégation à l'effet de signer, au nom du délégué, les actes relevant des programmes d'intervention de l'Agence financés par les crédits qu'elle délègue au niveau régional, notamment les décisions et conventions de subvention dans la limite de 90 000 € par acte, les notifications de rejet de subvention et les documents d'exécution financière des crédits délégués au niveau régional.

En cas d'absence ou d'empêchement du préfet délégué de l'agence, le délégué adjoint peut signer les décisions et conventions de subvention au delà du seuil de 90 000 €.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain PARODI, la délégation prévue à l'article 1 est donnée à Madame Françoise MAY-CARLE, directrice régionale adjointe à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Rhône-Alpes, et à Monsieur Max RULLIER, directeur régional adjoint à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Rhône-Alpes.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement des deux directeurs régionaux adjoints, délégation est donnée à Madame Pascaline TARDIVON, chef du Pôle « Développement social territorial » de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Rhône-Alpes, et à Madame Chantal AUTIN, chef du service « Egalité des chances et Politique de la ville » de cette direction à l'effet de signer au nom du délégué de l'ACSé et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions d'irrecevabilité ou de rejet de demande de subvention,
- les décisions et conventions de subvention d'un montant inférieur à 90 000€ par acte, et leurs avenants,
- tous les documents d'exécution financière du budget de la région.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône,
Délégué de l'ACSé pour la région,
Jacques GÉRAULT

Arrêté n°2010-173 du 10 mai 2010

Objet : régime d'ouverture au public des services de la DRFiP de Rhône-Alpes et du département du Rhône.

Article 1^{er} – Les services de la Direction régionale des finances publiques (DRFiP) et du département du Rhône seront fermés à titre exceptionnel le vendredi 14 mai 2010.

Article 3 – Le Secrétaire général pour les affaires régionales, le Secrétaire général de la préfecture du Rhône et le Directeur régional des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Rhône-Alpes.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Jacques GÉRAULT

Arrêté n°10-172 du 7 mai 2010

Objet : approbation de la convention d'adhésion du département de la Loire au groupement d'intérêt public « Mission d'implantation et de prospection des territoires de Rhône-Alpes (MIPRA) ».

Article 1^{er} : La convention d'adhésion du département de la Loire au groupement d'intérêt public « MIPRA » est approuvée. Cette convention est annexée au présent arrêté.

Article 2 : Le Secrétaire général pour les affaires régionales de la région Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Le Préfet de la région Rhône-Alpes,
Préfet du Rhône,
Jacques GÉRAULT

Annexe jointe au présent recueil

SERVICE NAVIGATION RHONE SAONE

Arrêté n°69-2010-05-5 du 7 mai 2010

Objet : subdélégation de signature de M. Dominique LOUIS, directeur du service navigation Rhône-Saône, en matières d'attributions générales

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique LOUIS, directeur du service navigation Rhône-Saône, les délégations de signature qui lui sont conférées par l'arrêté sus-visé seront exercées par M. Frédéric LASFARGUES, directeur adjoint du service navigation Rhône-Saône.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique LOUIS, directeur du service navigation Rhône-Saône, et de M. Frédéric LASFARGUES, directeur adjoint du service navigation Rhône-Saône, la même subdélégation sera exercée par M. François WOLF, directeur des entités territoriales, responsable sécurité défense.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique LOUIS, directeur du service navigation Rhône-Saône, de M. Frédéric LASFARGUES, directeur adjoint du service navigation Rhône-Saône, par intérim et de M. François WOLF, directeur des entités territoriales, responsable sécurité défense, la même subdélégation sera exercée dans les limites de leurs attributions fonctionnelles par :

- M. Éric BOURLES, chef du service Eau, Risques, Environnement,
- Mme Anne ESTINGOY, chef de l'arrondissement Développement Voie d'Eau,
- M. Dominique LARROQUE, secrétaire général du service,
- M. Philippe PULICANI, chef de l'arrondissement Aménagement, Entretien et Exploitation.

Article 4 : Sur proposition du directeur du service navigation Rhône-Saône, délégation de signature est donnée, dans la limite de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales pour les matières mentionnées à l'article 1 de l'arrêté 09-367 visé ci-dessus, à :

Secrétariat Général

- M. Eric POIRSON, chef du bureau du Personnel et des Salaires
- Mme Marie-Laure NORBERT, chef du bureau Conseil de Gestion Programmation et Commande Publique
- M. Alain BERNARD, chef du bureau informatique
- Mme Colette PEIGNEAUX, chef du bureau Moyens Généraux
- Mme Chantal GUARRACINO, chef du bureau Comptabilité Centrale
- M. Sylvain ROBIER, chef du bureau Sécurité Prévention

Arrondissement Aménagement Entretien Exploitation

- M. Christophe BRUNEL, chef du bureau d'études de Lyon
- M. Jean-Pierre SEGUIN, chef du bureau d'études de Besançon, par interim
- M. Frédéric COURTES, chef du bureau Entretien et Exploitation
- M. Jean-Jacques GROS, chef du bureau de la Réglementation de la Navigation
- M. Robert LACROIX, chargé de la mission petit gabarit « Saône-Doubs »

Arrondissement Développement de la Voie d'Eau

- M. Sylvain ROBICHON, adjoint de l'arrondissement Développement Voie d'Eau
- Mme Naïla KAHLA, chef du bureau affaires générales et juridiques
- Mme Frédérique VILLIERS, chef du bureau Aménagement et Tourisme
- M. Michel DOUTRE, chef du bureau de la Commission de Surveillance
- M. Rachid BLOUD, chef du bureau développement du transport fluvial

Service de l'eau, des risques et de l'environnement

- M. Christian VENET, Adjoint au chef de service

Subdivisions territoriales

- Mme Rachel DEPENAU, vallée du Doubs
- M. Paul LANOY, Dole
- M. Jean-Pierre SEGUIN, Gray, intérim de Vallée du Doubs
- M. Pascal SEUROT, Port sur Saône
- M. Alain HERR, Chalon sur Saône et Mâcon
- M. Hervé CLUZEL, Lyon
- M. Gérard GIFFARD, Rhône et Alpes
- M. Nicolas BEAUREZ, Mâcon

Pôle Méditerranée

- M. François-Xavier FABRE, subdivisionnaire de Frontignan
- M. Jean-Paul FAUDOT, Subdivisionnaire de Grand Delta
- M. Jean Yves BEGUIER, subdivisionnaire de Grands Travaux
- Mme Brigitte GIORDANO, chef du bureau administratif
- M. Mathias PIBAROT, Adjoint au subdivisionnaire de Grand Delta
- M..., Adjoint au subdivisionnaire de Grands travaux
- M. Robert MAS, Adjoint au subdivisionnaire de Frontignan

Article 5 : toutes dispositions antérieures sont abrogées.

Article 6 : Le directeur du service navigation Rhône Saône, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

Pour le préfet de région et par délégation,
Le directeur du service navigation Rhône-Saône,
Dominique LOUIS

Arrêté n°69-2010-05-6 du 7 Mai 2010

Objet : subdélégation de signature de M. Dominique LOUIS, directeur du service navigation Rhône-Saône pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses et la mise en oeuvre des procédures relevant du code des marchés publics

Article 1- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique LOUIS, la subdélégation sera exercée par :

- M. Frédéric LASFARGUES, Directeur adjoint du service navigation Rhône-Saône

A l'effet de signer l'ensemble des pièces de recettes et de dépenses relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et de personne responsable des marchés.

Article 2- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique LOUIS et M. Frédéric LASFARGUES, la même subdélégation sera exercée par

- M. François WOLF, Directeur des entités territoriales, responsable sécurité défense
- ou
- Monsieur Dominique LARROQUE, secrétaire général

À l'effet de signer l'ensemble des pièces de recettes et de dépenses relatives à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et de personne responsable des marchés.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LASFARGUES, de M. François WOLF et de M. Dominique LARROQUE, la même subdélégation sera exercée par :

- les chefs de services désignés dans le tableau annexe I.

A l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Les marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT
- Les actes et pièces pour le pouvoir adjudicateur dans la limite des marchés d'un montant inférieur à 90 000 € HT
- Les engagements comptables de dépenses
- Les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LASFARGUES, de M. François WOLF et de M. Dominique LARROQUE, et des chefs d'unité cités dans l'annexe I de l'article 3, la même subdélégation sera exercée par :

- les chefs d'unités et collaborateurs des chefs d'unité désignés dans le tableau annexe II.

A l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Les marchés d'un montant inférieur à 50 000 € HT
- Les actes et pièces pour le pouvoir adjudicateur dans la limite des marchés d'un montant inférieur à 50 000 € HT
- Les pièces de liquidation des recettes et de dépenses de toute nature.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric LASFARGUES, de M. François WOLF et de M. Dominique LARROQUE, et des chefs d'unité cités dans l'annexe I de l'article 3, la même subdélégation sera exercée par :

Mme Chantal GUARRACINO, responsable du bureau de la comptabilité centrale, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnement des dépenses
- les actes d'exécution des marchés relatifs au mandatement

Article 6 : toutes dispositions antérieures sont abrogées

Le directeur du Service navigation de Rhône-Saône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de sa parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-alpes.

Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur du service navigation Rhône-Saône,
Dominique LOUIS

ANNEXE I

Liste des chefs de service désignés à l'article 2

Nom	Fonction
Anne ESTINGOY- BERTRAND	Chef de l'ADVE
Philippe PULICANI	Chef de l'AE ²
Eric BOURLES	Chef du SERE

ANNEXE II

Liste des chefs d'unités et collaborateurs des chefs d'unité désignés à l'article 3

Nom	Fonction
Alain HERR	Subdivisionnaire de Chalons-sur-Saône et intérimaire de Mâcon
Nicolas BEAUREZ	Subdivisionnaire de Mâcon
Gérard GIFFARD	Subdivisionnaire de Rhône et Alpes
Jean-Pierre SEGUIN	Subdivisionnaire par intérim, de la Vallée du Doubs
Christian VENET	Adjoint au Chef du service Eau, Risques et Environnement
Laurent MALBRUNOT	Adjoint au subdivisionnaire de Mâcon
Colette PEIGNEAUX	Chef du bureau Moyens-Général du SG
Eric POIRSON	Chef du bureau du Personnel et des Salaires du SG
Natacha LAVAL	Adjointe au Chef du bureau du Personnel et des Salaires du SG